



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

**Protocole**  
Section Privilèges et Immunités  
Bundesgasse 32, 3003 Berne

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONUG**  
Section Affaires juridiques et protocolaires  
Case postale 194, 1211 Genève 20

*Ce formulaire doit être complété **en trois exemplaires originaux** qui doivent être retournés au Protocole du DFAE par les ambassades et à la Mission suisse par les missions permanentes et les organisations internationales.*

## DECLARATION DE GARANTIE DE L'EMPLOYEUR

La présente déclaration est faite par l'employeur autorisé par le Département fédéral des affaires étrangères à engager un/e domestique privé/e à son service en Suisse, conformément à l'Ordonnance du 6 juin 2011 sur les domestiques privés – ODPr (ci-après "ODPr").

### L'employeur :

Nom :	_____
Prénom/s :	_____
Adresse :	_____
Fonction :	_____
Mission/Poste consulaire/Organisation :	_____

déclare vouloir engager à son service en **qualité de domestique privé** :

Nom :	_____
Prénom/s :	_____
Date de naissance :	_____
Etat civil :	_____
Nationalité/s :	_____
Adresse privée lors de la demande :	Rue et N°: _____ _____
	Code postal: _____ Ville: _____
	Pays: _____

Conformément à l'ODPr, l'employeur fait les déclarations suivantes vis-à-vis des autorités suisses :

- il confirme qu'il a pris connaissance des dispositions de l'ODPr, tout particulièrement celles ayant trait aux conditions de travail et de salaire du domestique privé, qu'il s'engage à les appliquer et à respecter les clauses du contrat de travail conclu avec le/la domestique privé/e;
- il confirme que le/la domestique privé/e n'est pas un membre de sa famille;
- il confirme qu'il a pris connaissance de son obligation d'employer le/la domestique privé/e à plein temps et de l'interdiction qui est faite à ce dernier de travailler pour un autre employeur au sens de l'ODPr (sous réserve d'une autorisation expresse exceptionnelle du Département fédéral des affaires étrangères conformément à l'ODPr) ou de prendre un emploi sur le marché ordinaire suisse du travail;
- il garantit qu'il affiliera le/la domestique privé/e aux assurances sociales et obligatoires suisses (y compris les assurances contre les risques de maladie et d'accident) dès son entrée en fonction ou, si le/la domestique privé/e choisit de rester assuré/e à l'étranger, qu'il l'aidera à présenter une demande d'exemption à l'autorité cantonale compétente;
- il garantit qu'il paiera la totalité des cotisations et primes au régime suisse ou étranger d'assurances sociales et obligatoires (part employeur et part employé), y compris les assurances contre les risques de maladie et d'accident, et qu'il prendra en charge les autres frais conformément à l'ODPr;
- il s'engage à fournir le logement et la nourriture au/à la domestique privé/e ou, à défaut, à lui payer les indemnités prévues conformément à l'ODPr;
- il confirme :
  - qu'il a trouvé un/e domestique privé/e en Suisse.
  - qu'il n'a pas trouvé un/e domestique privé/e en Suisse malgré les démarches qu'il a entreprises à cet égard et qui sont motivées par lettre annexée.
  - qu'il vient prendre ses fonctions en Suisse, que le/la domestique privé/e travaillait déjà à son service à l'étranger et qu'il demande à être dispensé de l'obligation de rechercher un/e domestique privé/e en Suisse.

Lieu, date : \_\_\_\_\_

Signature de l'employeur : \_\_\_\_\_